



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**n° 107 du 29 novembre 2024**

**- Spécial -**

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés  
auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée**

**SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES**

## SOMMAIRE

**n°107 du 29 novembre 2024**

## SPECIAL

### **DIRMNAMO**

Arrêté DIRMNAMO n°49/2024 du 29 novembre 2024 portant nomination de deux pilotes maritimes à la station de pilotage de la Loire.

Direction Interrégionale de la Mer

Nord Atlantique-Manche Ouest

**ARRÊTÉ n° 49/2024**

portant nomination de deux pilotes maritimes à la station de pilotage de la Loire

Le Préfet de la région Pays de la Loire

- VU le code des transports ;
- VU le code des ports maritimes ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU le décret n°2010-130 du 11 février 2010 modifié, relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;
- VU le décret n°2015-1575 du 3 décembre 2015 modifié, relatif à la santé et à l'aptitude médicale à la navigation ;
- VU le décret n°2016-1526 du 14 novembre 2016 portant publication des amendements de Manille à l'annexe de la convention internationale de 1978 sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille (convention STCW) et au code de formation des gens de mer, de délivrance des brevets de veille (code STCW), adoptés le 25 juin 2010 ;
- Vu le décret n°2018-747 du 24 août 2018 relatif au régime disciplinaire des marins et des pilotes, à la discipline à bord des navires et au régime disciplinaire applicables aux militaires embarqués ;
- VU l'arrêté ministériel du 26 septembre 1990 modifié, portant organisation et programme des concours de pilotage ;
- VU l'arrêté ministériel du 2 mars 2016 relatif à l'aptitude médicale à la navigation ;
- VU l'arrêté ministériel du 23 janvier 2018 relatif aux conditions d'aptitude médicale aux fonctions de pilote, de capitaine pilote et de pilote hauturier et de patron pilote ;
- VU l'arrêté du préfet de la région Pays de la Loire n°03/2011 du 5 janvier 2011 modifié, portant règlement local de la station de pilotage de la Loire ;
- VU l'arrêté du préfet de la région Pays de la Loire n°21/2024 du 19 août 2024 portant ouverture d'un concours pour le recrutement de deux pilotes maritimes à la station de pilotage de la Loire et fixant la date des épreuves ;

- VU l'arrêté du préfet de la région Pays de la Loire n°2024/SGAR/DIRM/420 du 21 août 2024 portant délégation de signature à Mme Sandrine Sellier-Richez, directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest ;
- VU l'arrêté du préfet de région Pays de la Loire n°22/2024 du 30 août 2024 portant subdélégation de signature administrative pour les attributions relevant du préfet de la région Pays de la Loire ;
- VU le procès-verbal du jury du concours de recrutement de deux pilotes à la station de pilotage de la Loire du 27 novembre 2024 ;
- SUR proposition du directeur départemental des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique,

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE 1er**

A l'issue du concours de recrutement à la station de pilotage de la Loire, qui s'est déroulé du 22 au 27 novembre 2024, sont nommés pilotes maritimes de la station de pilotage de la Loire

M. Antoine BRAUD  
né le 28 décembre 1990 à Les Sables d'Olonne (85)  
marin identifié à : Les Sables d'Olonne, sous le numéro 20095962-G  
et

M. Quentin LE BRIZOUAL  
né le 19 novembre 1991 à Lorient (56)  
marin identifié à : Nantes, sous le numéro 20105959-Y

### **ARTICLE 2**

La nomination de MM. BRAUD et LE BRIZOUAL en qualité de pilotes maritimes de la station de pilotage de la Loire prend effet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024.

### **ARTICLE 3**

La secrétaire générale pour les affaires régionales, la directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest et le directeur départemental des territoires et de la mer de la Loire Atlantique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le

Pour le préfet et par délégation,

Le directeur interrégional adjoint de la mer  
Nord Atlantique-Manche Ouest

Ampliations :

Ministère du partenariat avec les territoires et de la décentralisation (direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités, direction des transports ferroviaires, fluviaux et des ports, sous-direction des ports, bureau de la réglementation et de la régulation portuaire)

Préfecture de la région Pays de la Loire (secrétariat général pour les affaires régionales, pôle politiques publiques)

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (directeur adjoint délégué, chrono)

Direction départementale des territoires et de la mer, délégation à la mer et au littoral de la Loire-Atlantique

Membres titulaires et suppléants de l'assemblée commerciale de la station de pilotage de la Loire

Station de pilotage de la Loire

Messieurs BRAUD Antoine et LE BRIZOUAL Quentin

Préfecture de la région Pays de la Loire (secrétariat général pour les affaires régionales, pôle modernisation et moyens, plateforme régionale administration, mutualisations et finances, bureau des affaires administratives) pour publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire

